



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

---

## AVIS DE RECRUTEMENT

---

**Ministère de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique**

**Direction Générale des Finances Publiques**

**Direction des Services Informatiques de Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne**

**Établissement des services informatiques (ESI) de Meyzieu**

### AVIS

**de recrutement au titre de l'année 2022  
d'agents techniques des Finances publiques**

-----

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique du 17 octobre 2022, est organisé, au titre de l'année 2022, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques (Direction des Services Informatiques de Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne).

#### **I - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
  - jouir de ses droits civiques ;
  - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
  - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

#### **II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT**

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : **2**

Le recrutement est organisé pour prendre effet : **au plus tard le 30 décembre 2022**

### III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

Les postes d'agents techniques (agents de services communs) sont implantés à l'Établissement des Services Informatiques (ESI) de Meyzieu.

Les agents recrutés intégreront le Centre éditique de Meyzieu (ESI) en charge des travaux d'impression, de finition et de mise sous plis des documents édités par la DGFIP.

**En tant qu'opérateurs, ils se verront confier différentes missions :**

- la conduite d'une ligne d'impression ;
- la conduite d'une ligne de mise sous enveloppe ;
- la réalisation de contrôles qualité ;
- et, le cas échéant, la conduite d'engins de levage (sous réserve de l'obtention ou de la détention d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES)).

L'ensemble de ces missions s'accompagne de tâches annexes de manutention et d'entretien des matériels et de leur environnement.

Actuellement, les activités sont généralement conduites dans le cadre d'un travail en équipe, alternant, une semaine sur deux, le poste du matin et le poste de l'après-midi.

### IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des Ressources Humaines de la DISI de Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne pour constituer leur dossier de candidature :

Adresse :

DISI de Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne  
1 rue Saint-Hippolyte  
BP 8351  
69356 LYON CEDEX 08

Par téléphone : 04.72.78.14.53

Par courriel : [disi.rhone-alpes-auvergne-bourgogne.ressources@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:disi.rhone-alpes-auvergne-bourgogne.ressources@dgfip.finances.gouv.fr)

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (carte nationale d'identité recto/verso, passeport...);
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**

- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- le cas échéant, tout justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la DiSI de Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne est fixée au **25 octobre 2022**.

**La date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de la DiSI de Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne est fixée au 25 novembre 2022.**

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

## **V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT**

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.